

Les Karapetian libérées

Jeudi dernier, les policiers, accompagnés d'un interprète, ont interpellé à leur domicile marommais, Mme Karapetian et sa fille mineure, scolarisée au lycée Colbert au Petit-Quevilly. Cette famille arménienne est expulsable. Les deux femmes ont été conduites au centre de rétention administrative d'Oissel. Samedi, elles ont comparu devant le juge des libertés et de la détention. Leur avocat a plaidé le rejet de la requête du préfet, demandant une prolongation de la rétention de 15 jours. L'avocat a établi le caractère déloyal de l'arrestation.

Le juge des libertés et de la détention a fait libérer Mme Karapetian et sa fille estimant que l'arrestation avait été entachée d'irrégularité.

Pour autant, la famille Karapetian, en situation irrégulière, fait toujours l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). David Lamiray, maire de Maromme, reste très sensible au sort de la famille : « Nous les accompagnons. Je veux rester prudent et réservé ».

Paris-Normandie
13 avril 2010